

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 1 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/07/01-0/11 I

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210701-lmc100000022242-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/07/2021

Réception Préfet : 07/07/2021

Publication RAAD : 07/07/2021

OBJET : Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes.
Seine-et-Marne Environnement (SME)

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU les statuts de l'association Seine-et-Marne Environnement en date du 15 mars 2019,

CONSIDÉRANT le renouvellement intégral du Conseil départemental à l'issue des deux tours de scrutin des 20 et 27 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de désigner les Conseillers départementaux dont les noms suivent pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de l'association Seine-et-Marne Environnement :

- Madame Béatrice RUCHETON pour siéger au Conseil d'administration,
- Monsieur Pascal GOUHOURY pour siéger au Conseil d'administration,
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT pour siéger au Conseil d'administration,
- Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU pour siéger au Conseil d'administration,
- Madame Bouchra FENZAR-RIZKI pour siéger au Conseil d'administration,
- Madame Sarah LACROIX,
- Madame Emma ABREU,
- Madame Véronique VEAU,
- Monsieur Thierry CERRI,
- Madame Virginie THOBOR.

Article 2 : que les représentants du Département siègeront au sein de l'association Seine-et-Marne Environnement jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement, sauf à ce qu'une nouvelle délibération modifie la liste de ces représentants.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

ABREU Emma
BAREILLE Eric
BEAULNES-SERENI Nathalie
BOURGEAIS – EL ABIDI Majdoline
CERRI Thierry
CHANUSSOT Jean-Marc
COZIC Bernard
DELOISY Sophie
DJEBARA Smaïl
DUBOSC Yann
ÉBLÉ Vincent
FENZAR-RIZKI Bouchra
GARREAU Isoline
GAUTIER Laurent
GBIORCZYK Anne
GOBERT Julie
GOUHOURY Pascal
GRATACOS Anthony
JOZON Michel
JULLEMIER Denis
LACROIX Sarah
LAVENKA Olivier
LAVIOLETTE Jean
LE BOUTER Nolwenn
LUCZAK Daisy
MARGATÉ Marianne
MORIN Olivier
MOUSSI-LE GUILLOU Cindy
MUNCH Mireille
NETTHAVONGS Céline
PARIGI Jean-François
PASQUIER Véronique
PAUL-PETIT Vincent
PEZZETTA Ugo
PICHERY Marie-Line
RABASTE Brice
ROBACHE Christian
RUCHETON Béatrice
SEPTIERS Patrick
SHORT-FERJULE Sara
SOSINSKI Sandrine
THIERIOT Jean-Louis
THOBOR Virginie
THOMAS Claudine
VANDERBISE Xavier
VEAU Véronique

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne